

DA 501 - 14.06

## CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE VESTIAIRES SUPPLÉMENTAIRES AU STADE DE VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le stade de Vernier est occupé chaque semaine par l'école de football et 32 équipes (FC Vernier et FC Avanchet) pour leurs entraînements et matches.

Le FC Vernier, avec 829 membres actifs, dont 750 licenciés, est le deuxième club du canton après le FC Lancy. Il compte 27 équipes, dont 3 féminines, une 2<sup>e</sup> ligue inter et 2 équipes en junior ligue.

Le FC Avanchet compte 242 membres actifs qui se répartissent en 9 équipes, dont 5 s'entraînent à Vernier.

Actuellement et sans tenir compte de la surface des douches, le club dispose des locaux suivants :

- 4 petits vestiaires de 13.5 m<sup>2</sup> chacun (n°1 à 4),
- 2 petits vestiaires de 12.2 m<sup>2</sup> chacun (n°5 et 6, situés dans le container),
- 4 grands vestiaires (seniors / juniors) d'une surface de 24.5m<sup>2</sup> chacun (n° 7 à 10),
- 1 mini vestiaire de 7.7 m<sup>2</sup> (arbitres),
- 1 mini vestiaire de 8.4 m<sup>2</sup> (coach).

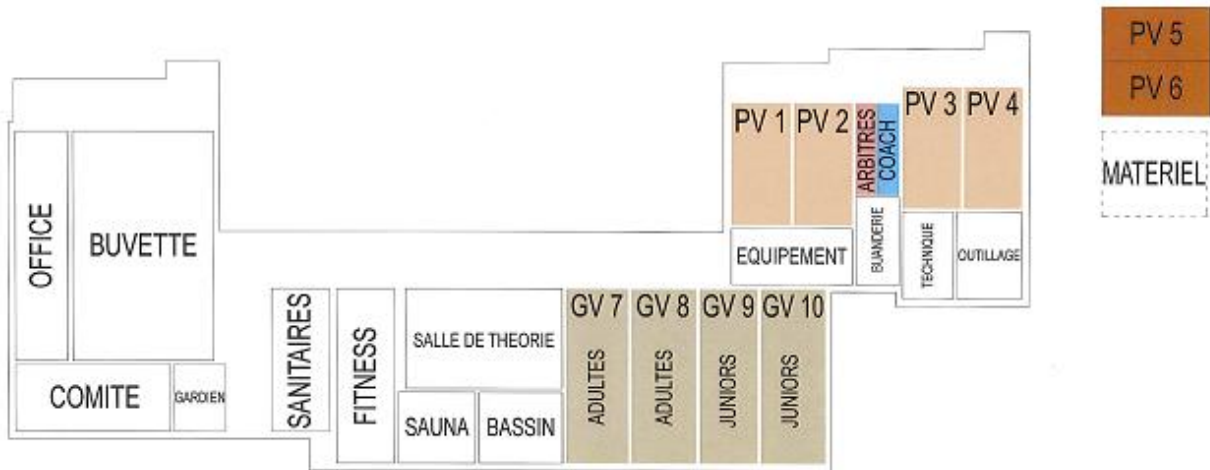
En semaine, entre 13 et 15 équipes s'entraînent chaque soir. Environ 6 équipes peuvent se rencontrer simultanément lors des matches. En moyenne, 15 matches ont lieu durant un week-end.



L'insuffisance et l'exiguïté des locaux contraignent les clubs à ne plus accepter de nouveaux joueurs, ni créer de nouvelles équipes. En effet, les joueurs/entraîneurs/arbitres ne bénéficient pas dans les vestiaires de l'espace minimum qui est de 1m<sup>2</sup>/personne. La salle de théorie est affectée au stockage du matériel. Les filles se changent à domicile ou dans les WC. En outre, les entraîneurs n'ayant plus le droit de se changer avec les joueurs, il est absolument nécessaire qu'ils aient un vestiaire attribué en propre.

Pour pallier ce manque de place et permettre aux joueurs de se changer et de pouvoir laisser leurs effets personnels à l'abri et en sécurité, le projet prévoit la réalisation de 4 petits et de 8 grands vestiaires supplémentaires comportant 6 douches chacun.

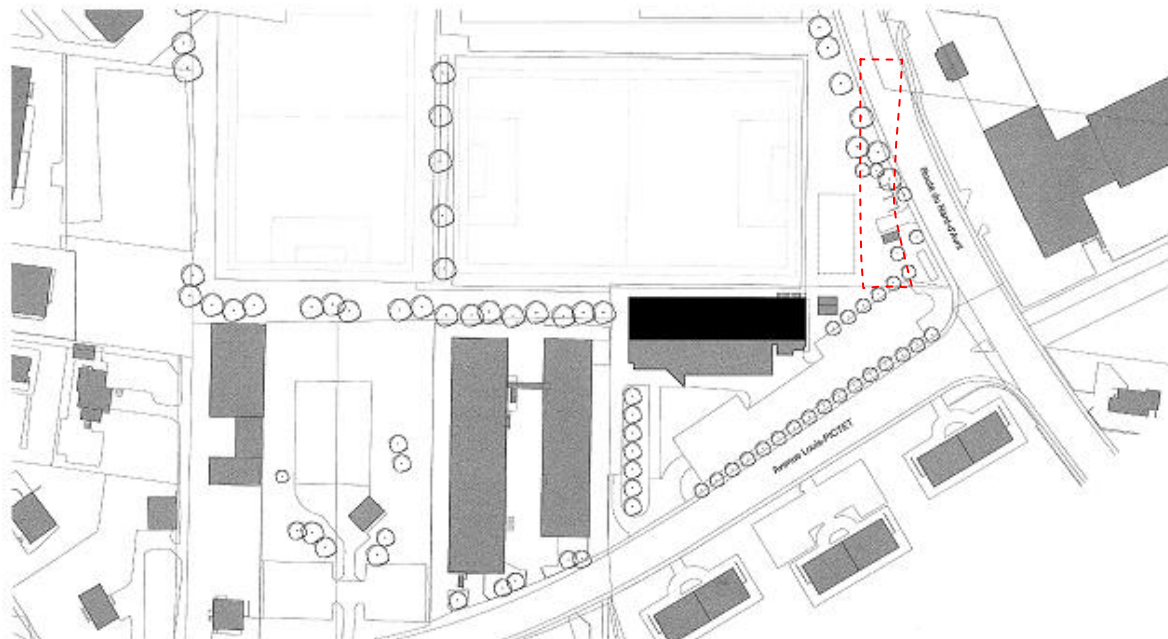
Situation actuelle :



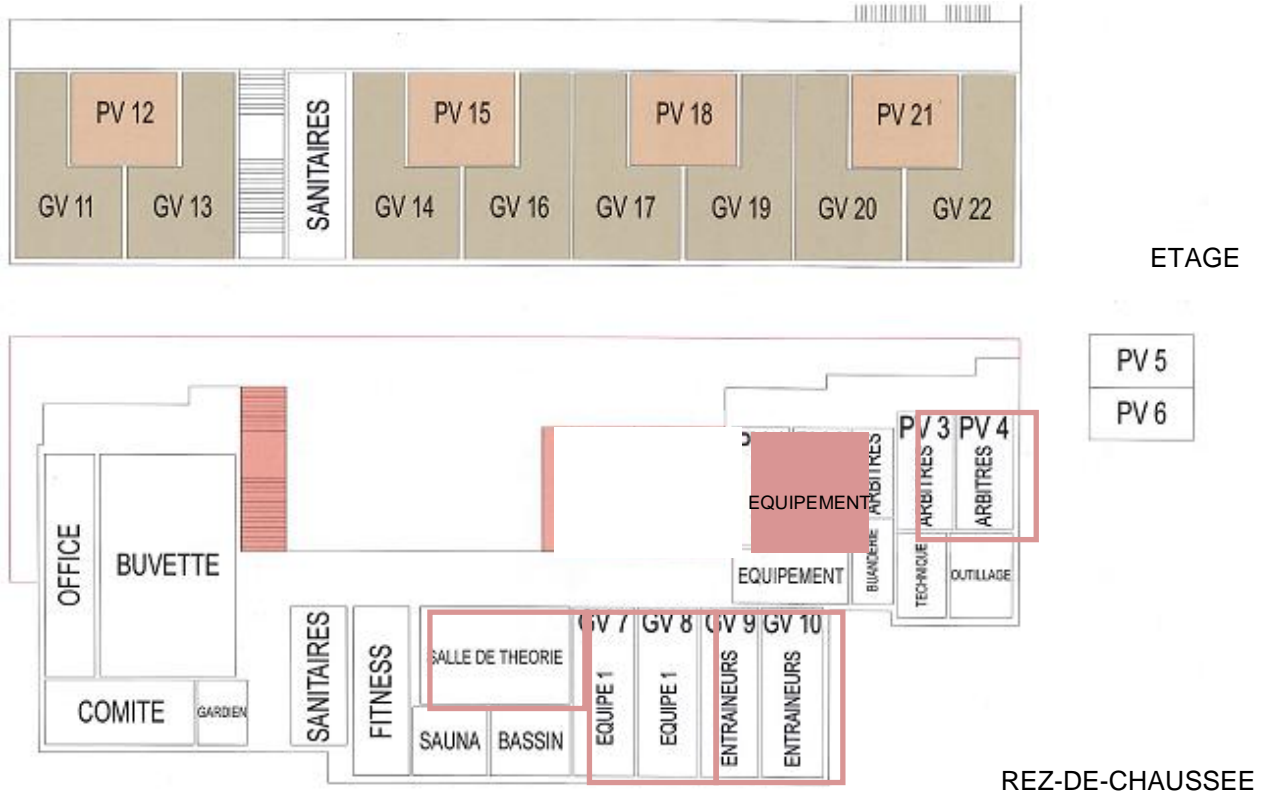
Ces surfaces supplémentaires permettraient de libérer de la place dans le bâtiment actuel. Ainsi la 1<sup>ère</sup> équipe disposerait des vestiaires n°7 et 8 où seraient installés la table de massage et des casiers individuels. Les 65 entraîneurs (coach compris) disposeraient des vestiaires n°9 et 10. Les vestiaires n°3 et 4 seraient attribués aux arbitres et les vestiaires n°1 et 2 permettraient de stocker les équipements et les casiers à ballons.

Le plan ci-dessous présente la surface nécessaire pour douze vestiaires supplémentaires qui se situeraient au-dessus du bâtiment. Une autre variante consiste à réaliser les vestiaires supplémentaires sur l'espace libre, le long de la route du Nant-d'Avril. Cette dernière variante condamne une place très appréciée lors des manifestations qui permet notamment d'installer une grande tente.

Projet :



Vestiaires supplémentaires en toiture et réorganisation du rez-de-chaussée



Afin de vérifier la faisabilité de cette surélévation, des études techniques doivent être menées. Une fois le projet finalisé, une autorisation de construire pourra être déposée.

**PRESTATIONS:** Avant-projet, Projet, Devis général, Autorisation de construire

Mandataires: architectes, ingénieur civil, ingénieurs-conseils	CHF	220'000.00
Expertises: amiante, PCB, sécurité, géotechnique	CHF	30'000.00
TVA 8%	CHF	20'000.00
<b>TOTAL Etudes</b>	<b>TTC CHF</b>	<b>270'000.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT  
Conseiller administratif



Vernier, le 16 juin 2014

**DA 501 - 14.06**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE VESTIAIRES SUPPLÉMENTAIRES AU STADE DE VERNIER**

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de réaliser des vestiaires supplémentaires au stade de Vernier afin de pouvoir y accueillir davantage de joueurs ;

vu le rapport de la commission des sports ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 270'000.-- destiné à couvrir le montant du crédit d'étude pour la réalisation de vestiaires supplémentaires au stade de Vernier ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 270'000.-- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 270'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 34.331 de 2015 à 2024.